SERVICE DU TERRITOIRE



Avertissement:

Le présent dossier n'est pas complet. Son ensemble est consultable à notre guichet pendant toute la durée de la mise à l'enquête.

Nous vous accueillons avec plaisir au **Service du Territoire**, situé **Place du Château 10**, aux horaires suivants :

• **Du lundi au jeudi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

• Le vendredi : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 244728

IS D'ENQUETE		Référence commu	unale 8071			22.5		
es générales	Con	npetence M au ME (*) :	(ME) Munici	pale Etat				
Commune (*) :	Nyon							
Lieu-dit :								
et/ou adresse (*):	Rue de Rive 38 - 1260 Nyon							
Coordonnées (E / N) (*) = 2508005 / 1137480 (coordonn	nées moyennes de l'ouvrag	ge, par exempi	le: 2549170 / 1	1161250)			
No de parcelles (*):	402			W		-		
No ECA :	81							
Note recen, architectur	al : 4							
rs (si plusieurs, ajcuter en	page n* (4)		7 31 315					
Propriétaire (*)								
Nom, Prénom :								
Adresse :								
NPA / Localité :								Α
Promettant acquéreu	;	1					+	_
Nom, Prénom :			Raison soc	iale				
Adresse :			Tél.:					
NPA / Localité :			E-mail :					
Droit distinct et perm	anent:						-	
Nom, Prénom :			Raison soc	iale			12.	
- Adresse :			Tél.:	*				
NPA / Localité :			E-mail:					
Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RA'		*		- 4			
Projet nécessitant	[X] Architecte [_] Ingénieur [_	50	TC =					
Nom, Prénom :	PROD'HOM ALEXANDRE		N° REG		REG/2024/1032	2		
Profession:	Architecte					6		
Raison sociale :	GLAUCO LOMBARDI ARCH SA	HITECTES ASSOCIES	E-mail :	a prodhom	n@glaa ch			
Adresse :	6, chemin de la Gravière		Tél.:	+41 22 82	7 62 00			
NPA / Localité :	1227 ACACIAS / GENÈVE		Fax:		E			
Nature des travaux pe	incipale (*) : (une seule coche pos	ssible)						
☐ Adjonction ☐ Construction nouve ☐ Reconstruction apre ☐ Transformation(s)	le Ĺ] Agrandissement] Démolition partielle] Reconstruction après	incendie		[X] Changemen □ Démolition to □ Rénovation t	tale	estination des lo	ca
Description de l'ouvre	age (*) :				-			

04.09.2025

Partic	cularités	
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	[_] Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	[_]
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	П
13.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)	
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)	П
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	L
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)	
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	Ц
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : 241715 N° FAO :	
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[_] Oui [X] Non

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20.	Maître de l'ouvrage (*) :		
	[_] 01 CFF		
	[_] 03 Département fédéral de la défer	nse, de la protection de la population et des sports	
	[_] 04 Office fédéral des constructions	et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF	
	[_] 05 Office fédéral des routes (OFRC	DU)	
	[_] 07 Swisscom		
	[_] 08 La Poste		
	10 Canton		
	[_] 11 Entreprise de droit public d'un ca	anton	
	[] 15 Commune		
	-	commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)	
		aisses de pension et les caisses maladies)	
	22 Institution de prévoyance, caisse		
	[_] 23 Caisse maladie, SUVA		
	[_] 24 Banque, fond immobilier, holding	a financière	
	[_] 31 Usine d'électricité privée	,	
	[_] 32 Usine à gaz privée		
	[] 33 Chemin de fer privé		
	[_] 41 Société individuelle ou de perso	nnes (construction, immobilier)	
	[] 42 Coopérative de logement	,	
	[_] 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (c	onstruction, immobilier)	
	[X] 51 Société individuelle ou de perso		
	[_] 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (ir		
	[] 61 Particulier et hoirie	industrio, artificial, commorce,	
	[] 63 Organisation internationale, aml	hassada	
	[] 62 Autre maître d'ouvrage privé (ég		
	[_] 82 Autre maitre d'ouvrage prive (eg	Juse, fortuation, association, etc., .	
	Nom, Prénom :		
	Adresse :		
	NPA / Localité :		
	TVI A / Ecounto		
21:	Direction des travaux (*):		
	Nom, Prénom :		
	Adresse :		
	NPA / Localité :		
C. CA	RACTERISTIQUES DE L'OUVRAG		
30.	Genre de construction (aide) (*):	[X] Bâtiment [_] Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur [_] Construction particulière	
31.	Type d'ouvrage (*) :		
- 13	,,		
	Approvisionnement en eau / énergie	11 Alimentation en eau	
		[_] 12 Usines d'électricité et réseaux	
		[_] 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques	
		[_] 14 Chauffage à distance	
		[_] 19 Autre	
		21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées	
	Elimination des déchets	[_] 22 Ordures ménagères	
		[_] 23 Autres déchets	
	Infrastructure routière, parking	[_] 31 Routes nationales	
		[_] 32 Routes cantonales	
		[_] 33 Routes communales	
		☐ 34 Route, place de stationnement	
		[_] 35 Parking couvert	
	Autre transport et communication	[_] 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)	
		_] 42 Constructions pour les bus et tramway	
		[_] 43 Constructions pour la navigation	
		[] 44 Constructions pour les transports aériens	
		[] 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)	
		[_] 49 Autres constructions vouées aux transports	

04.09.	2025 Deman	ae ae permi	s de coi	nstruire (P) - 244720	
Supp	ression des barrières architecturales					
43.	 La construction de locaux et installations acces besoins des personnes handicapées ou âgées Transformation ou agrandissement de bâtiment 	(art. 36 et 37 RLATC)			t adaptée aux
Equip	pements, installations					3 - 1-2
49.	Piscine démontable d'une saison à l'autre (distri Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, cample)					
Déch	els de chantier		TET			
50	 Si la quantité de déchets de chantier attendue faut s'attendre à la présence de polluants dang l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité com 	jereux (p. ex. PCB,	ation inclus) HAP, plomb	dépasse 200 m3 ou amiante), un	ou, en cas de déconstruction ou plan d'élimination des déchets, co	transformation, s'il mme prévu par
Effica	icité énergétique et durabilité des bátiments et co	nstructions				
55.	[_] La demande est soumise aux exigences de l'e. Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subv	xemplarité de l'État, ventionnées par ce de	selon la Dire rnier.	ective DRUIDE 9	.1.3 du 25 mai 2022.	
D. SI	JRFACES, VOLUME, COÛT					
		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.	
60.	Surface totale des parcelles [m²]	132	0	0	132	
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	0	0	0	0	
62.	Surface bâtie [m²] (B)	0	0	0	0	
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)	0	0	0	0	
	dont consacrée au logement [m²]	0	0	0	0	
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0	
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0	
65.	Cube SIA [m³]	0	0	0	0	
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment	0				
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) Honoraires et TVA compris	0	CFC 1 à 5	[CHF]	0	
E. B/	ATIMENT ET LOGEMENT					
75.	Description du projet (*)					
	Nb total de nouveaux bâtiments	0 Avec loger	nents	0	Sans logements	0
	Nb total de bâtiments transformés	0				
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches	0 s bâtiment pour chaqu	ue bâtiment)			
F. PL	ACES DE STATIONNEMENT					
		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.	
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0	0	0	
81.	Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0	

(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a) 84. Nombre de places de stationnement pour les vélos

Total (à reporter sous question N° 10)

(avec ou sans l'assistance électrique)

Places non couvertes

82.

83.

0

0

0

0

0

0

0

0

0

0

0

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérolés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]						
B1	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond	à une transfor	rmation, il est nécessaire de décrire la t	ransformation à	à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après ;		
	[_]Assainissement énergétique [X]Changement d'affectation [_]Installation solaire thermique		□ Assainissement système de chauffa □ Agrandissement chauffé □ Installation solaire photovoltaïque	age	Transformations / rénovations intérieures Agrandissement non chauffé Autres travaux de transformation		
B2	N° de parcelle (*) :	402					
ВЗ	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	81					
B4	Rue/lieu (*):	Rue de Rive	38 - 1260 Nyon				
B5	Dénomination du bâtiment :	Epicerie au r	rez-de-chaussée				
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1			α		
CAR	ACTERISTIQUES DU BATIMENT						
B7	Catégorie de bâtiment (*) :		Bâtiment à affectation mixte (principal	ement logemen	it)		
	Classe:	2	Immeubles à trois logements et plus		# 5		
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :		0				
B9	Surface brute utile des planchers [m²]	:	0				
B10	Surface brute des planchers pour le log	gement [m²] :	0 Pour les ac	ctivités [m²] :	0		
B11	Cube SIA [m³] :		0				
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols		x):				
B13	Nombre total de logements après trava	iux (*) :	0				
		1 pce: 0 4 pce: 0		Nb 3 pce : Nb 6 pce ou plu	os: 0		
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux m	odifient-ils le r	nombre ou la taille des logements :				
CAR	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE	SYSTEME DE	CHAUFFAGE				
Aide p	our la saisie: <u>lien</u>						
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systè	me de chauffa	age (*) :				
	Principal:						
	Secondaire:						
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :						
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	système de ch	auffage (*):				
	Pour générateur principal:						
	Pour générateur secondaire:						
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produ	uction d'eau ch	naude sanitaire (*) :				
	Principal:						
	Secondaire:						
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la p	production d'ea	au chaude sanitaire (*) :				
	Pour générateur principal:						
	Pour générateur secondaire:						
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja	anvier 1991 (d	ate du permis de construire)	[_] Oui [_] l	Non		
Amia	ante dans les bâtiments transformés o	ou démolis (d	ès le 1er mars 2011)				
Pour	tous les cas où la construction a eu lieu	avant le 1er ja	anvier 1991 (date du permis de constru				
des • dép (At	 faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien) déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé) joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf. 						

AUT	RES INFORMATIONS SUR	LE BATIME	NT						
39.	a) Façades, toiture	Matériau, c	ouleur :						
001			ouverture, couleur :						
		111000 00 00	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,						
	Type de fermeture :	[_] Stores							
	b) [_] Surface de toiture ou								
44.	[_] Installations de stockag (cocher aussi la question No		rbures et autres liquide	es pouvant polluer	les eaux, soumise	es ou non soumises à aut	orisation s	péciale selon art. 32	2 OEau
45	a) Ascenseur, monte-chai	rge:	[_] Electrique [_] H	ydraulique	b) Rampe/plate-	-forme ajustable: [_] Elect	rique [_] H	lydraulique	
	c) Contenance du réservo	oir d'huile :	litres		d) [_] Escalier / t	tapis roulant servant au t	ansport d	e personnes	
46.	Raccordement TV/radio :		[_] Antenne collectiv	/e [_] Ante	nne extérieure	[_] Antenne intérieur	Э		
			[_] Parabole	[_] Câb!	le téléréseau				
PAR	TIE ENERGIE								-
	tion thermique (bâtiments, ion thermique	serres, loca	aux frigorifiques)			Comp M	étence ME		
48.	Qh (MJ/m².an) :		Inform	ations complémer	ntaires :				
	Qhli (MJ/m².an) :		Inform	ations complémer	ıtaires :				
453.	a) Qh est inférieur ou éga	l à Qhli				L			
	b) Demande de dérogatio	n Qh est sur	périeur à Qhli						
	Dans tous les cas, joind VD-72	re le formul	aire EN-VD-2a ou EN	-VD-2b et le calc	ul SIA 380/1. Pour	r les bâtiments neufs, jo	indre les	formulaires EN-VI)-3 et E
	Surface de référence éne	rgétique							
	SRE:		Inform	ations complémer	itaires :				
465.	Installation de locaux frigo	orifiques et/o	u de congélation					EN 6	
468.	Serres artisanales ou agri	icoles chauff	ées					EN 7	
474.	Halles gonflables							EN 8	
Insta	llations techniques du bâti								
449.	Installation de refroidisser réfrigérants stables dans	l'air (HFC), e	xcepté PACs des villa	s et des piscines p	contenant des fluid privées	des		75	
450.	a) Pompe à chaleur utilisa							65A	
	b) Pompe à chaleur utilisa							65B	
	c) Pompe à chaleur (air/e chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles const							Annexe	
	- Avec fonction de climatis	sation (pomp	e à chaleur réversible)				EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitud	le supérieure	e à 1000m				[_]	Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au cl lourd	harbon d'une	puissance supérieure	e à 70 kW, ou chau	ıffage à mazout mo	oyen ou			
461.	Justificatif de la part minir	nale d'énergi	ies renouvelables					EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage	et/ou d'eau c	haude sanitaire					EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation							EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigération	n / humidifica	ation					EN-VD-5	
466.	Installation de production	d'électricité p	par combustible				[_]	EN 9	
475.	Résidences secondaires							EN-VD-3	
Diver	s							=1.175.40	
470	Installation de chauffage	-				[_]		EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, art				t⊨N				
473.	Bâtiments tertiaires et du	-						EN 12	
	- justificatif selon SIA 380				ot la alimantia -ti		r 1	EN 12 EN 13	
4=5	- justificatif selon SIA 380							EN-VD-15	
476.	Grands consommateurs (, awii)			FIA AD-12	
477.	Demande de dérogation à	i ia ioi sur l'é	nergie ou a son regier	пент а аррисацоп			⊣		
	Frensez ramide :								

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la DIREN Page 7/15

Annexes

04.09.2025

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Enviro	nnement			
101,	Situation particulière [_] Dans un plan cantonal d'affectation [_] Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)			
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	[_] Oui	[X] Non	
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	[_] Oui	[X] Non	
102:3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.	[_]		66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).	[_]		66 B
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)			
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	[_]		
103.	Dans l'aire forestière			
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt	[_]		
105.	a) Le projet implique un défrichement de	[_]		Annexe
	[m²]: (cccher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)			
	b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci, (voir aussi la question 13b)			
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	[_] Oui	[X] Non	43 - DN
	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.			
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO) [_] - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Laves torrentielles (LTO) [_] - Effondrement ou affaissement (EFF) - Glissement de terrain permanent (GPP) [_] - Avalanches (AVA) - Glissement de terrain spontané (GSS) [_] - Ruissellement (RUI)			
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.			
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.			
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) [] Ancienne décharge [_] Site industriel pollué [_] Lieu d'accident			
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)			
108,	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage			
110.	Dans une région archéologique	[_]		
111,	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)			
Prései	vation et promotion du parc locatif			
Démo	ition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment ave	c des lo	gements loués e	xistants
Les que	estions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués	en dernier [_]	r lieu, même vacant	53
	d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux. b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux.	[_]		53
	Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.			
112.2		[_]		53 B
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).	[_]		53 C
Recon	naissance de logement d'utilité publique			
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation e		notion du parc loca	
	- Logements à loyers modérés (LLM)	[_]		54
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)	[_]		54
	- Logements étudiants (LE)			54
	- Logements à loyers abordables (LLA)	[_]		54

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)	П	Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit		
Protec	tion des eaux	An	nexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
Gestio	nn des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau [_] Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	Ц	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [_] Ouvrage d'infiltration etc.)	П	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux (isées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	Ц	62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
M INI	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locau	x occupant des travailleurs		49 51 64
150.	 a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série 		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	Ц	43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51
Enviro	nnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) [_] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon [_] Raffinerie de pétrole [_] Installation géothermique (plus de 5 MWlh) [_] Installation thermique (plus de 100 MWth) [_] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comm	erces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43

157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²]: Surface de vente effective (sans les entrepôte L) Inférieure à 2000 m² L) De 2000 à 5000 m² L) Supérieure à 5000 m² (EIE) L) Un plan de quartier a été établi car la su		П		43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment				43
Métaux	t et machines		-	-	
158.	Métaux et machines [] Aciéries (EIE) [] Aluminium (EIE) [] Métaux non (EIE)				43, 64
Bois			P	unnexes	
159.	Bois et traitement du bois [] Panneaux d'agglomérés (EIE) [_] Plus	de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	L	43, 64	
Chimie					
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanital [_] Fabriques d'explosifs et de munitions (E] Transformation (> de 5000 m² ou 10'000 to	iE) [_] Stockage de plus de 1000 t (EiE)		43, 64	
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, médicaments, de sérums et de vaccins	pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de		43, 64	
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc			43, 64	
Alimen	itation				
163.	Produits alimentaires			43	
164.	Produits agro-alimentaires		Ц	43, 64	
Autres	matériaux				
165.	Arts graphiques		Ц	43, 64	
166.	Produits pour l'aménagement de la maison	et du logement		43, 64	
167.	Produits, appareils, instruments mécanique	es et électroniques		43, 64	
168.	Textiles, habillement, cuir			43, 64	
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bit	ume, briques, tuiles, isolants, etc.)		43, 64	
	[_] Cimenteries (EIE) [_] Verreries (plus o	le 30'000 t/an) (EIE)			
N. GE	NIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OU	VRAGES, STEP			
Terras	sements, dépôts d'excavation et décharg	es:			
200.	Terrassements, excavations ou remblais in couvrant une superficie de plus de 5000 m	npliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou ², mais inférieur à 50'000 m³	LJ		
207.	Le projet a des emprises (temporaires et de conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires	éfinitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les s ?		Concept de g	gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport o [_] De 50'000 à 500'000 m³ [_] De plus de s				
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inert	es, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)	口		
Installa	ntions de collecte, de tri, de conditionnen	nent, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de trai	tement des d	léchets	
203.	Déchetteries ou postes de collecte des déc	hets			
204.	Installations de traitement des déchets [_] Inférieur ou égal à 1000 t/an [_] Capacit	é supérieure à 1000 t/an (EIE)		43	
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)				
206.	Construction ou modification de stations d' d'épuration	épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues		51	
Surveil	llance des ouvrages de retenue			- 14	
210.	Ouvrages d'accumulation Vo	lume maximum d'accumulation > 100 m³			
	Re	tenue au dessus du terrain naturel			
	Vo	lume d'eau permanent m³:			

O. AG	RICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [_] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)		43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
		. 1	50
255.	Fosses à purin		52
256.	Fumières		52
257.	Silos à fourrage		43
258.	Installations de biogaz.		43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [_] Capacité jusqu'à 5000 t/an [_] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etabli	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	Ц	21, 43
301.	Ecoles.paramédicales	Ц	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)	Ц	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs -		43, 64
305.	ESE) Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	Ц	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labor	atoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	Ц	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	Ц	43
Cimeti	ères		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	Ц	43
011.			
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)	Ц	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)		
355.	Stands de tir		
	[] Stands de tir (cas général) [] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		32	
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11	
			32, EN-VD11,	Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²			Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		02, 210 0011	Consept change makes
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [_] eau non chauffée			
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11	
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Co	ncept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Co	ncept énergétique
Loisir	s, campings, dortoirs			
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	L	43, 64	
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc	[X]	11, 43, 64	
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43	
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)			
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	Ц	Annexe	R.C.
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes			
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43	
364.	Campings, caravanings résidentiels		43	
365.	Places de jeux			
R. RIS	SQUES, DANGERS PARTICULIERS			
Trafic	aérien / Véhicules à moteur			
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne		Annexe	
401	 a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) 		Annexe	
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43	
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64	
403.	Places de lavage pour véhicules.		64	
404.	Garages professionnels		43, 64	
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64	
Incend	die, explosion, pollution			
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) [] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64	
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63	
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64	
410.	Entreprises de nettoyage		43, 64	
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		64	
Rayon	mement			
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusio et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)	n Ll Ll		Annexe ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE) Page 12 / 15			

Subst	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [_] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [_] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) [_] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)	LJ			
417.	Entreprises avec micro-organismes				
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	Ц		Annexe	
S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	e protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)				
454.	Construction d'un abri PCi			46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)			Annexe	
	(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantat	[_] ion)			
G. AN	INEXES				
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrair répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selo sur le site de l'office de la consommation.	on des mesures	de	[X] [X] [X]	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans		andé	F	
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0 2	
91.	Documents	Comm.	CAMAC	Fourni	
01,5	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : [_] Propriétaire [_] Promettant acquéreur	2	0	[X]	
	Maître de l'ouvrage				
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de	2 2 2	0 0		
	séparation des locaux à usage sensible au bruit				
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2 2	0 0	[] []	
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe	2	0		
	(art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe er annexe (art. 18 LCdF)		0		
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2 2	0 0		
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0		
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols	2 2	0 0		
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2 2	0 0	[_] [_]	
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2 2 2	0 0 0		
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	[_]	

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

CV A SAFE NEEDS	DOCCIED	DADILL	LITADITE	COMMUNALE	ĕ

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du

au 30.10.2025

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) :

da

Tél. (*): 022 3/6 49 10 Fax: -

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

VILLE DE NYON

Service du territoire

Sceau et signatures

1260 NYON

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :

PROD'HOM ALEXANDRE

RAISON SOCIALE:

GLAUCO LOMBARDI ARCHITECTES

ASSOCIES SA

Adresse :

6, chemin de la Gravière

Tél. :

+41 22 827 62 00

E-mail:

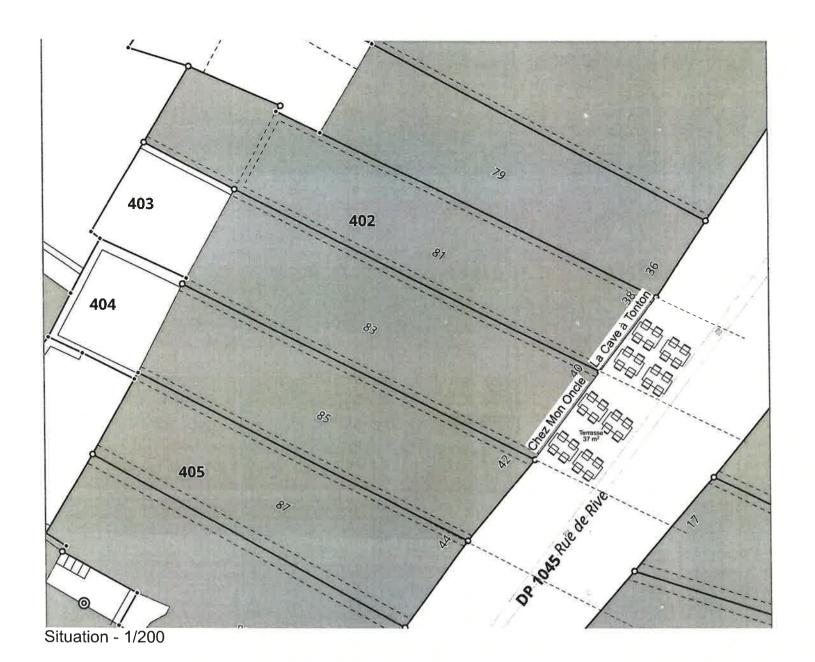
a.prodhom@glaa.ch

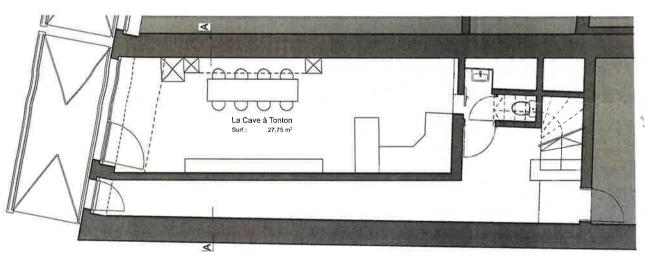
NPA:

1227

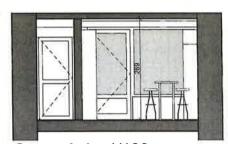
LOCALITE

ACACIAS / GENÈVE

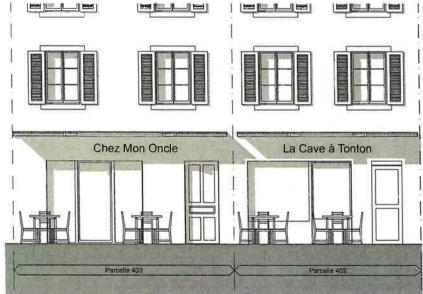




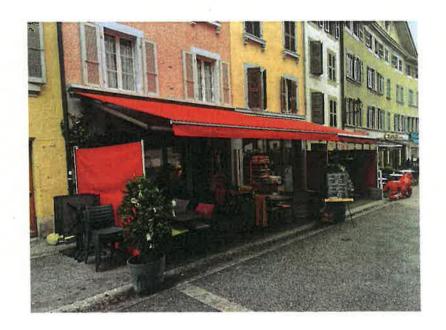
Rez-de-chaussée - 1/100



Coupe A-A - 1/100



Façade sud-est - 1/100



Les exploitants :

Ouvrage : Nouvelle destination des locaux : Epicerie avec licence de cafetier restaurateur Rue de Rive 38 - 1260 Nyon		Maître d'ouvrage	Architecte: 6, ch. de la gravière - CH 1227 Acacias to 022/827 62 00 - 1: 022/343 95 85 m: secretariat@glaucolombardi.ch	
		Gregory Kuster Sylvie Kuster		
N° de plan:	Titre:	Format:	N° de projet :	Date:
		A3	009	7 août 2025
100.1	Aménagements intérieurs		Échelle :	Dessiné par:
			1:100	GD